



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 04 avril 2024

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

OBJET :

DE-CDE-24-04-1-3) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre avril à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme BARRIERE, M. SALOMEZ, Mme TRAN, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme RAVEAU, Mme ODDON, M. MOULY, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, M. RIBET, M. CATHERINE, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme VERMANT .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le certificat administratif visé par le comptable public attestant des résultats de l'exercice 2023 ;

Vu le projet de budget primitif pour 2024 ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 11 mars 2024 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2024, après reprise anticipée des résultats, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, en cumulant les sections de fonctionnement et d'investissement, à la somme totale de 12 955 258,90 €.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé